

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

1600/159
50.
NI
COUR NO : 700-11-015844-154
Surint. : 41-2004610

Saint-Jérôme, le 24 août 2015

Requête accordée
suivant ses conclusions sous frais

M^e Johanne Roy, Registraire

COPIE CONFORME

REGISTRAIRE ADJOINT C.S.T.

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE
FAIRE UNE PROPOSITION DE :

9323-7055 QUÉBEC INC.

Débitrice-requérante

-et-

RAYMOND CHABOT INC.

Syndic

M^e Angèle Sano (registraire)
M^e Jean Fozzaw
REQUÊTE AUX FINS DE PROROGER LE DELAI
DE PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION
(Article 50.4(9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

À L'UN DES HONORABLES JUGES OU REGISTRAIRES DE LA COUR SUPÉRIEURE
SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE, DANS ET POUR LE DISTRICT DE
TERREBONNE, LA DÉBITRICE-REQUÉRANTE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE
QUI SUIT :

1. Le 11 juin 2015, la Débitrice, 9323-7055 Québec inc. a déposé un avis d'intention de faire une proposition suivant le paragraphe 50.4(1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après la « Loi »), le tout tel qu'il appert au dossier de la Cour;
2. Le syndic, Raymond Chabot Inc. a accepté d'agir à titre de syndic dans le cadre de cette proposition;
3. La Débitrice et le Syndic ont produit auprès du Séquestre Officiel, dans les dix (10) jours du dépôt de l'avis d'intention, un état sur l'évolution de l'encaisse de débitrice et leurs rapports sur l'état de l'évolution de l'encaisse suivant l'article 50.4(2) de la Loi, copies dudit état sur l'évolution de l'encaisse et des rapports étant produites en liasse sous la cote **R-1**;

0316179-0001-0837
DROITS DE GREFFE
Gouvernement du Québec
Palais Justice SAINT-JÉRÔME

0316179-0001-0837

50,00

2015-08-24